

© Alain Léger, 2000

L'auteur autorise la copie du présent document dans les conditions suivantes :

l'exemplaire téléchargé ne doit faire l'objet d'aucune nouvelle copie.

Il ne peut être tiré sur papier qu'en un seul et unique exemplaire.

Il ne peut être utilisé que pour un usage privé, à des fins de lecture personnelle, ou pour l'enseignement et la recherche.

Toute autre reproduction, diffusion et usage public,  
à des fins commerciales ou non,  
même à titre gratuit, reste interdite  
sans le consentement écrit de l'auteur ou de ses ayants droit.

## **« Zapping » et tradition familiale**

**Alain Léger**

(article paru dans *Cahiers de la MRSH*, Université de Caen, n° 9, 1997, pp. 15-44 )

## Commençons par conclure...

Nous prendrons, comme point de départ, les conclusions de notre dernier ouvrage <sup>(1)</sup>. Il apparaît que nos résultats permettent de remettre en cause *sept idées fausses* à propos de l'école publique et de l'école privée :

— La *première idée fausse* consiste à sous-estimer grandement le nombre réel des usagers du secteur privé en ne considérant que la proportion des élèves effectivement scolarisés par ce secteur, pour une année donnée (16% à 17% d'après les statistiques ministérielles, pourcentage à peu près stable depuis plus de 10 ans). Or, la grande majorité des usagers du privé sont des usagers temporaires. Par conséquent, compte tenu de l'importance numérique des transferts entre les deux secteurs (près de 28% d'une génération «zappent» entre public et privé), seule une étude longitudinale menée sur la totalité du cursus scolaire des élèves permet de connaître avec précision la part réelle occupée par l'enseignement privé dans leur scolarité. Ainsi, dans le panel 1972-73-74 <sup>(2)</sup>, plus de 35 % des élèves ont utilisé, au moins temporairement, le secteur privé, et cette part monte à 37% dans le panel 1980. Encore s'agit-il d'enquêtes déjà un peu anciennes : or, l'on sait que ce phénomène de transfert s'est encore accru dans la période récente. Par ailleurs, les études complémentaires que nous menons actuellement montrent qu'en changeant d'unité d'analyse et en passant de l'enfant isolé à sa famille (l'ensemble de la fratrie), on voit encore diminuer la proportion des fidèles à un unique secteur. Ainsi on peut estimer, à l'heure actuelle, qu'environ 45% des familles françaises utilisent ou ont utilisé, pour au moins un de leurs enfants, au moins une année, l'enseignement privé. Résultat qui est loin d'être anodin, surtout si on le confronte aux 17% de la statistique officielle citée plus haut.

— La *deuxième idée fausse* conduit à méconnaître la nature véritable des usagers du secteur privé en assimilant leurs motivations à des préoccupations religieuses. Or toute une série de résultats (et notamment le fait que les transferts sont souvent liés à des difficultés scolaires et apparaissent manifestement, sauf à l'entrée en sixième, comme une pratique de recours en cas d'échec) permettent de montrer que le choix

---

<sup>1</sup> Le lecteur désireux d'en savoir plus pourra se reporter à l'ouvrage de Gabriel Langouët et Alain Léger, *École publique ou école privée ? Trajectoires et réussites scolaires*, Paris, Fabert, 1994, Postface de Claude Lelièvre. Cette étude se base sur le suivi du cursus scolaire de trois échantillons représentatifs d'élèves représentant environ 80.000 enfants au total.

<sup>2</sup> Échantillon suivant la scolarité de plus de 37.000 élèves entrés en 6ème ces années-là

du privé pour des raisons confessionnelles est extrêmement minoritaire.

— La *troisième idée fausse*, développée par plusieurs auteurs, consiste à affirmer que l'existence de deux secteurs de scolarisation permet le libre choix de l'école par les familles, et que cette liberté, jointe à la fonction de recours exercée par l'école privée, va dans le sens d'une démocratisation de l'enseignement. Or, beaucoup de familles n'ont aucune possibilité de choix, d'abord en raison des inégalités géographiques de l'offre d'établissements, très différente selon les régions, mais surtout à cause des inégalités sociales. Nous avons constaté une utilisation massive des transferts par les classes sociales privilégiées et une utilisation bien moindre dans les classes populaires. Le recours au transfert en cas d'échec sert donc le plus souvent à ceux qui ont déjà, de toutes façons, le moins de chances statistiques d'être en échec. Par conséquent, il semble pour le moins assez paradoxal de considérer que l'existence d'un secteur privé constitue un atout pour la démocratisation de l'enseignement. En réalité, les résultats montrent constamment que seules les classes supérieures sont véritablement en mesure d'avoir des «stratégies» scolaires et d'utiliser à leur profit l'existence de deux secteurs d'enseignement, soit comme recours en cas d'échec, soit par souci de distinction et volonté de se retrouver «entre soi» dans un milieu social élevé.

— Dans un ordre d'idées voisin, la version actuelle de l'idéologie libérale préconise l'autonomie et la mise en concurrence des établissements et des secteurs (et cela, en parfaite contradiction de la théorie et de la pratique, puisque les politiques libérales dans le passé ont eu pour effet la «mise en système» de l'enseignement privé et l'ont fait passer d'une situation de concurrence à une situation de complémentarité par rapport au secteur public). Cette exaltation des vertus de la concurrence et du consumérisme conduit à encourager l'avènement d'une mentalité d'usagers en matière scolaire et donne lieu à la publication régulière, dans une certaine presse, de «palmarès» d'établissements qui comparent, notamment, des taux de réussite au baccalauréat et en déduisent un classement de ces établissements selon leur valeur supposée. Il s'agit de la *quatrième idée fausse* que nous avons combattue en montrant que ces pseudo-évaluations, qui prétendent guider le choix des familles, n'ont aucune signification quant à la valeur réelle des établissements : elles ne se préoccupent que d'un résultat final sans se soucier ni de l'origine sociale des élèves, ni du taux d'élimination en cours de cursus, ni de la situation scolaire initiale des élèves résultant d'une éventuelle sélection à l'entrée, ni des flux de départ et d'arrivée. Tout cela est donc très éloigné d'une authentique évaluation sociologique telle que nous avons pu la mener dans ce livre.

— Ces résultats ont notamment permis de remettre en cause une *cinquième idée fausse*, selon laquelle il existerait une sorte de fatalité de l'échec des classes populaires. En réalité, on s'aperçoit que les mêmes groupes sociaux ont des chances très différentes de réussite selon qu'ils fréquentent l'enseignement public ou privé. De ce point de vue, trois catégories d'élèves se distinguent par leurs résultats : ceux qui ont des résultats identiques en public et en privé (cadres supérieurs ou moyens), ceux qui réussissent mieux dans le public (agriculteurs) et ceux qui réussissent mieux dans le privé (artisans-commerçants, ouvriers et surtout employés).

— Bien sûr, on ne saurait tirer de ces résultats la conclusion simpliste selon laquelle l'enseignement privé serait globalement meilleur pour les enfants des classes populaires. Il faut plutôt comprendre cette réalité contradictoire qui fait — à la fois — du secteur privé un lieu antidémocratique par son recrutement social, en même temps qu'un lieu de meilleure réussite pour les enfants des classes populaires (du moins pour la petite partie d'entre eux qui le fréquentent). En tous cas, il convient de rejeter une *sixième idée fausse* qui présente l'école publique comme étant démocratique, socialement neutre et au service de tous les enfants sans distinction : si elle est effectivement plus démocratique que l'école privée par son recrutement social initial, elle l'est moins par les écarts sociaux de réussite qu'elle crée en cours de scolarité, et par les éliminations massives et précoces qui y frappent les enfants des classes populaires.

— Enfin, une *septième idée fausse* présente le système scolaire comme une institution figée et peu sensible au changement. Nos résultats montrent au contraire une série d'évolutions profondes, dans une période de six à sept ans, même s'il est vrai que les principales fonctions de ce système n'ont pas changé.

Voici donc, rapidement rappelés, quelques-uns des faits que nous avons établis. Comme on le voit, certains ont un caractère surprenant, voire explosif, à commencer par le premier : le décompte des usagers réels du privé. Toute une série de questions, de perspectives, de débats s'ouvrent à partir de là. Pour une partie d'entre elles, d'ailleurs, ces questions sont l'objet de recherches complémentaires que nous menons en ce moment. Nous nous limiterons ici à quelques aspects d'une nouvelle recherche menée par questionnaire auprès d'un échantillon de 5265 familles dans trois départements métropolitains. Notre première question sera celle du décompte des usagers du privé en fonction d'une nouvelle unité d'analyse :

l'ensemble de la fratrie et non plus l'enfant isolé. Puis nous compléterons notre analyse des changements par une étude des stabilités et des traditions familiales en matière de choix des secteurs public et privé.

### **Vers une nouvelle unité d'analyse**

Dans nos travaux antérieurs, l'analyse des trajectoires scolaires portait uniquement sur les scolarités d'individus isolés: l'élève, l'enfant considéré comme unique, et étudié indépendamment de ses frères et sœurs éventuels. Cette vision était sans doute quelque peu factice, et en tous cas réductrice — sauf évidemment dans le cas des enfants uniques — mais elle était nécessairement induite par les caractéristiques des échantillons sur lesquels nous travaillions <sup>(3)</sup>. Ces panels d'élèves ont le grand mérite de permettre le suivi scolaire d'une cohorte d'élèves, et nous ne reviendrons pas ici sur les avantages indiscutables de cette approche longitudinale par rapport aux simples statistiques annuelles. Cependant, ils ne permettent pas, dans leur état actuel, de connaître la scolarité de tous les enfants d'une même famille, mais d'un seul, tiré au hasard parce qu'il fréquente la classe qui a été choisie comme point de départ de l'enquête. Cette contrainte méthodologique permet, dans le cas d'échantillons représentatifs, de connaître la scolarité d'une génération d'élèves, objectif qui serait sans doute obscurci, et en tous cas rendu plus complexe, si l'on mélangeait les classes d'âge et les niveaux différents.

On voit bien cependant que le monde social est, lui, beaucoup plus complexe que les simplifications opérées pour mieux le connaître. Malgré ses avantages indéniables, la fiction statistique de l'individu isolé interdit du même coup le passage à une unité d'analyse plus élaborée: l'unité-fratrie, dans tous les cas où celle-ci comporte plus d'un enfant.

Or, s'il est un domaine où il semble sociologiquement très pertinent de s'inter-

---

<sup>3</sup> Il s'agit des panels d'élèves suivis par la Direction de l'Évaluation et de la Prospective (DEP).

roger sur la scolarité de l'ensemble des enfants appartenant à la même fratrie, c'est précisément à propos des choix effectués en faveur de l'enseignement public ou privé. Il se peut qu'un élève tiré au hasard dans un panel ait, par exemple, une scolarité « tout public » (ou « tout privé »), alors que ses frères ou sœurs sont scolarisés dans l'autre secteur, ou encore, l'ont été autrefois. Dès lors, la famille dans son ensemble cesse d'être une famille fidèle à un unique secteur et doit être considérée comme une famille utilisatrice des deux secteurs conjointement ou successivement.

Ceci n'est pas sans conséquences sociales et politiques. Par exemple, la participation des parents aux manifestations en faveur de l'école privée ou en faveur de l'école publique <sup>(4)</sup>, qui a marqué la décennie 1984-1994, peut-elle se comprendre à partir du cursus d'un seul de leurs enfants, pris au hasard ? Dans la mesure où l'on peut supposer que cette participation à des actions collectives est motivée par un intérêt et une implication personnelle (et pas seulement guidée par des convictions ou des principes généraux et abstraits), elle ne peut alors être expliquée qu'à partir de l'étude globale des pratiques qui sont les leurs pour l'ensemble de leurs enfants.

Par contre, nous avons hésité à aller plus loin dans la construction d'un indicateur encore plus synthétique. Pourquoi, par exemple, ne pas prendre en compte également la scolarité publique ou privée de chacun des parents, voire même des grands-parents ? Ainsi, on aurait pu imaginer des unités d'analyse plus globales : l'unité-famille, ou l'unité-lignée, encore plus larges que l'unité-fratrie. Nul doute que le propre cheminement scolaire des parents doit entrer, lui aussi, en résonance avec leurs convictions, leurs choix et leur capacité à se mobiliser en faveur du public ou du privé. Mais nous traiterons plus loin de cette influence en analysant séparément cette variable, et sans la globaliser dans un indicateur unique qui mélangerait les scolarités de générations différentes. Un tel mélange, en effet, nous

---

<sup>4</sup> Et il faudrait d'ailleurs pouvoir mesurer combien, parmi les mêmes parents, ont pu dans certains cas participer aux deux types de manifestations, bien qu'elles visent en principe des objectifs opposés.

a semblé comporter des risques méthodologiques et théoriques qui pouvaient nuire à l'analyse au lieu de l'enrichir.

On voit donc que l'étude de la fratrie dans son ensemble est indispensable pour une meilleure compréhension des choix effectués, et qu'il convient à présent de dépasser la fiction statistique d'individus isolés parce qu'elle est sociologiquement réductrice. C'est pourquoi, dans la construction de notre questionnaire, nous avons choisi de faire remplir aux parents une petite fiche pour chaque enfant, permettant de reconstituer toutes leurs scolarités antérieures. De la sorte, notre échantillon se compose de 5 265 familles, mais porte en réalité sur la scolarité de 14 046 enfants. Chacun des 5 265 « enfants ciblés » (c'est-à-dire ceux que nous avons sélectionnés au départ et par lesquels nous sommes entrés en contact avec les familles) est alors considéré comme portant, non seulement ses caractéristiques individuelles, mais aussi celles de toute sa fratrie: il va appartenir soit à une famille « tout public », soit à une famille « tout privé », soit enfin à une famille pratiquant le « zapping »<sup>(5)</sup> entre les deux secteurs.

Comme nous l'avions prévu dans notre ouvrage précédent, mais sans pouvoir encore le vérifier, l'enrichissement de cette variable a pour conséquence de faire baisser le taux de fidélité à un secteur unique, et d'augmenter, par conséquent, celui des « zappeurs ». Une autre conséquence inévitable sera de constater que la fréquentation du privé — même temporaire, même limitée à un seul enfant dans une fratrie — concerne en réalité une proportion encore plus importante de familles que ce que l'on pensait jusqu'à présent, proportion qui était minimisée jusqu'ici, y compris à travers nos propres travaux, par l'impossibilité de prendre en compte la scolarité de plus d'un enfant par famille.

---

<sup>5</sup> Encore que le terme de « zapping », commode pour désigner un changement de parcours individuel entre public et privé, devient à présent quelque peu impropre pour qualifier le collectif de la fratrie, car elle peut être composée d'enfants qui, chacun pour sa part, peut être fidèle à un secteur différent et ne jamais le quitter.

Notons cependant que malgré notre effort pour approcher d'un peu plus près l'ampleur de la scolarisation privée en France, nous allons rester certainement en deçà de son importance réelle. En effet, notre échantillon actuel, bien que reconstituant le cursus scolaire passé des élèves ciblés et de leur fratrie, n'est pas un échantillon longitudinal puisqu'il ne suit aucun des élèves jusqu'au bout de sa scolarité (hormis les frères et sœurs qui sont déjà entrés dans la vie active). Or, comme il est certain que d'autres changements de secteur auront lieu à l'avenir pour les élèves de notre échantillon, sans compter même les enfants en bas âge ou à naître dans les familles sélectionnées et qui viendront aussi augmenter le taux de « zapping », on voit que l'ampleur du phénomène dépasse nos possibilités actuelles de mesure. En réalité, le seul protocole d'enquête qui serait entièrement exhaustif sur ce plan, consisterait à suivre jusqu'au bout de leur cursus la totalité des enfants d'un ensemble de familles. Il s'agirait donc d'une opération de recherche extrêmement lourde à mettre en œuvre, même pour un organisme institutionnel, et totalement hors de portée pour des chercheurs isolés disposant de peu de moyens.

### **de l'enfant à la fratrie...**

Voyons donc les effets de ce changement d'unité d'analyse selon différents scénarios de recherche. En commençant tout d'abord par la comparaison, dans notre échantillon redressé <sup>(6)</sup>, entre la variable portant sur les individus isolés et la variable collective (Tableau I).

---

<sup>6</sup> Sur les caractéristiques de notre échantillon et la question du redressement, voir le chapitre précédent ainsi que les annexes. Rappelons simplement que redresser un échantillon sur une variable, consiste à appliquer un coefficient de réduction ou de majoration aux différentes modalités de cette variable de telle sorte que sa distribution soit conforme à une norme préétablie. Cette opération vise à rendre l'échantillon représentatif d'une population de référence. Bien entendu, le redressement de cette variable se répercute sur l'ensemble des autres variables avec lesquelles elle se trouve liée. Le logiciel de traitement informatique auquel nous avons eu recours pour l'ensemble des redressements effectués soit sur une, soit sur deux variables, est MODALISA, version 2.6 pour Macintosh.



**Tableau I.— Fréquentation du public et du privé par les élèves ciblés et par leur fratrie, dans notre échantillon (1993).**

	Élève ciblés		Fratrries		Variation en pourcentage
Sans réponses	13	0,2	9	0,2	
1) Tout public	3496	66,4	3114	59,1	- 7,3
2) Tout privé	483	9,2	343	6,5	- 2,7
3) Public + privé	1273	24,2	1799	34,2	+ 10,0
Total échantillon	5265	100,0	5265	100,0	
Total des usagers du privé (2 + 3)	1756	33,4	2142	40,7	+ 7,3

(Échantillon redressé en fonction des données nationales DEP 1993)

On peut constater que le passage de l'unité-enfant à l'unité-fratrie donne un gain de 10 points aux « zappeurs » et fait diminuer respectivement de 7,3 points les cursus « tout public », et de 2,7 points les cursus « tout privé ». Comme on le voit aussi, le total des usagers du privé <sup>(7)</sup> passe, dans cet échantillon, à 40,7% lorsque sont pris en compte tous les enfants de la famille, alors qu'il n'est que de 33,4% au niveau des enfants ciblés isolément. Mais il faut également souligner la diminution qui se cache derrière cette augmentation globale de l'influence du privé: les utilisateurs exclusifs du privé pour tous leurs enfants deviennent, en revanche, encore plus rares: 6,5% seulement.

Livrons nous maintenant à quelques simulations pour essayer d'estimer ce que nous aurions pu constater, lors de nos travaux antérieurs portant sur les panels d'élèves de la DEP, s'il avait été possible, alors, de connaître le cursus des fratries. Pour cela, nous allons redresser notre échantillon en fonction des taux de « zapping » mesurés successivement dans le panel 1972-73-74 et dans le panel 1980 <sup>(8)</sup>. Mais, au préalable, nous devons insister sur le caractère approximatif de cette

<sup>7</sup> Il s'agit du cumul des items 2 et 3 du tableau (« tout privé » ajouté à public + privé). Nécessairement, tout ce qui est perdu par les cursus « tout public » vient renforcer le taux d'utilisation du privé.

<sup>8</sup> cf. la note 5.

estimation et sur sa marge d'erreur: nous visons seulement à approcher un ordre de grandeur, qu'il ne faut pas confondre avec une mesure réelle et précise comme celle donnée dans le tableau I, opération qui est de toutes façons impossible à réaliser rétrospectivement.

**Tableau II.— Estimation du cursus des fratries dans le panel 1972-73-74.**

	Élève ciblés (taux réels du panel)		Fratries (estimation)		Variation en pourcentage
1) Tout public	3406	64,7	3009	57,1	- 7,5
2) Tout privé	395	7,5	277	5,3	- 2,2
3) Public + privé	1464	27,8	1979	37,6	+ 9,8
Total échantillon	5265	100,0	5265	100,0	
Total des usagers du privé (2 + 3)	1859	35,3	2256	42,8	+ 7,5

(Échantillon redressé en fonction des données du panel 1972-73-74)

Ainsi, pour la génération entrée en 6ème en 1972-73-74 (tableau II), nous pouvons estimer que le taux d'utilisation du privé par les familles avoisinait les 42-43%, soit une augmentation de 7,5% par rapport à la mesure réelle effectuée sur les enfants isolés.

Nous venons d'indiquer qu'il s'agit d'une estimation et qu'il faut donc considérer ce résultat avec prudence: appliquer des taux constatés, à une époque donnée, dans un échantillon longitudinal, à un échantillon qui ne l'est pas et à une autre époque, est une opération qui comporte plusieurs fois le risque d'être biaisée. Pouvons-nous néanmoins nous assurer qu'elle n'est pas totalement hasardeuse ?

Il est possible, en tous cas, de mesurer ce qui tient à l'évolution temporelle du phénomène et, par ailleurs, d'éliminer le biais d'une comparaison entre échantillons de nature différente (longitudinal/transversal). En effet, si nous isolons dans notre échantillon les élèves qui entrent en 6ème (1 229 élèves, soit 23,3% de l'ensemble), et que nous limitons également l'information du panel 1972-73-74 à l'entrée en

6ème (donc, en supprimant toute l'information qui va résulter du suivi ultérieur de leur scolarité), nous nous retrouvons alors devant deux échantillons strictement comparables (Tableau III).

**Tableau III.— Comparaison des élèves entrant en 6ème dans le panel 1972-73-74 et dans notre échantillon (1993).**

à l'entrée en 6ème:	Panel 1972-73-74 (rappel)	Notre échantillon (1993)		
		Élève ciblés	Fratries	Variation
1) Tout public	76,9	75,5	68,2	- 7,3
2) Tout privé	9,8	7,4	5,6	- 1,8
3) Public + privé	13,3	17,1	26,2	+ 9,1
Total échantillon	100,0 (37 375)	100,0 (1229)	100,0 (1229)	
Total des usagers du privé (2 + 3)	23,1	24,5	31,8	+ 7,3

(Échantillon redressé en fonction des données nationales DEP 1993)

Au moment de leur entrée en 6ème, nous voyons donc que les proportions d'élèves ayant eu une scolarité publique ou privée sont tout à fait comparables à 20 ans d'intervalle. Les différences constatées entre les deux échantillons vont exactement dans le sens attendu, ce qui renforce encore la confiance que l'on peut avoir: augmentation du « zapping » (+ 3,8%), diminution corrélative des fidèles à un secteur unique et, au total, augmentation de la part des usagers du privé (+ 1,4%). Nous mesurons ici ce qui tient à l'évolution du phénomène pendant la période considérée.

Mais par ailleurs, puisqu'il s'agit d'échantillons comparables et de données de même nature, nous pouvons, sans courir trop de risques d'erreur, mesurer en 1993 la variation tenant au changement de l'unité d'analyse (la fratrie, comparée à l'enfant isolé) et faire l'hypothèse que cette variation devait être, approximativement, du même ordre 20 ans auparavant: - 7,3 % pour les cursus « tout public », - 1,8% pour les cursus « tout privé », + 9,1 pour le « zapping », et enfin + 7,3% pour le total des usagers du privé. On peut également vérifier que ces ordres de

grandeur semblent assez stables, et qu'ils restent très proches à travers tous les tableaux précédents (tableaux I, II, et III) ainsi que dans le tableau à venir (tableau IV). Cela conforte donc l'idée d'une assez bonne validité de nos estimations.

#### **45% des familles ont recours au privé**

Poursuivons alors cette démarche, et appliquons à notre échantillon les coefficients de redressement qui vont le rendre identique au panel 1980 quant aux taux d'utilisation du public et du privé (Tableau IV).

**Tableau IV.— Estimation du cursus des fratries dans le panel 1980.**

	Élève ciblés (taux réels du panel)		Fratries (estimation)		Variation en pourcentage
1) Tout public	3428	65,1	3028	57,5	- 7,6
2) Tout privé	505	9,6	354	6,7	-2,9
3) Public + privé	1332	25,3	1883	35,8	+ 10,5
Total échantillon	5265	100,0	5265	100,0	
Total des usagers du privé (2 + 3)	1837	34,9	2237	42,5	+ 7,6

(Échantillon redressé en fonction des données du panel 1980)

Sur la base de ce tableau, on pourrait donc estimer que le taux d'utilisation du privé par les familles avoisinait les 42-43% dans le panel 1980. Mais cette estimation, identique à celle établie sur le panel 72-73-74, est une sous-estimation, comme nous le montrions dans notre précédent ouvrage en établissant que le taux de transfert a augmenté dans la période considérée. En effet, les données que nous utilisons dans notre traitement du panel 1980 sont incomplètes: le suivi s'arrête au bout de 7 ans (au lieu des neuf années imparties au recueil des données) et il manque également les changements de secteur qui ont pu intervenir pendant la scolarité élémentaire. Pour toutes ces raisons, nous estimions que le taux de transfert était, en réalité, supérieur de 2,5% à celui que nous trouvions, et le taux global d'utilisation du privé supérieur, lui aussi, de 2 points. C'est donc, sans doute, au minimum **44%**

**à 45% des familles** <sup>(9)</sup> qui ont scolarisé au moins un de leurs enfants au moins une année dans l'enseignement privé, selon les données issues du panel 1980. Sans faire tout à fait jeu égal avec le public, le privé apparaît néanmoins, selon ces calculs, comme disposant d'une audience considérable, bien supérieure en tous cas à celle qu'on serait tenté de lui attribuer au vu des statistiques de fréquentation annuelle, puisque seulement 17% des élèves y sont scolarisés chaque année. En même temps, cette influence considérable n'empêche pas que l'enseignement privé soit comparable à un colosse aux pieds d'argile. Véritable « passoire », il voit l'essentiel de ses usagers soit venir du public, soit y repartir, et très rarement y effectuer une scolarité complète. Son audience est importante mais transitoire, liée beaucoup plus à des stratégies de recours contre l'échec scolaire qu'à des motivations religieuses. En fait, derrière cette force, se cache une faiblesse: 5% des familles seulement y scolarisent systématiquement tous leurs enfants sans jamais avoir recours à l'enseignement public. Comme on le voit, les fidèles se font rares...

### **« tel père, tel fils »**

Fortement structurés par les stratégies de recours en cas d'échec, les choix du privé et du public sont également liés de façon très significative à la tradition familiale. La reproduction du parcours des parents à travers celui des enfants apparaît à l'évidence lorsque l'on croise, par exemple, le cheminement du père et celui des enfants (tableau V).

---

<sup>9</sup> Ce taux estimé est bien en effet un minimum, dans la mesure où nous n'avons pas connaissance, dans notre échantillon actuel, de la totalité des parcours scolaires des frères et sœurs: la prise en compte de leur « zapping » ultérieur ne pourrait qu'augmenter la part du privé. Avec nos données actuelles, nos calculs donnent très exactement 44,8% de fratries ayant « zappé » et 5,1% de fratries « tout privé »: mais devant la marge d'incertitude de l'estimation, l'utilisation des décimales serait de la fausse précision.

**Tableau V.— Type de scolarisation de la fratrie selon le secteur scolaire fréquenté par le père.**

Scolarité de la fratrie	Scolarité du père			Total
	Tout public	Public + privé	Tout privé	
Tout public	<b>68,4</b>	45,1	31,3	58,5 (2 897)
Public + privé	27,9	<b>46,2</b>	48,8	34,7 (1 718)
Tout privé	3,5	8,5	<b>19,8</b>	6,8 (336)
Total	100,0 (3 209)	100,0 (1 112)	100,0 (630)	100,0 (4 951)

(Échantillon redressé en fonction des données nationales DEP 1993.  $\chi^2 = 502,3$  très significatif à .001)

Ainsi, la fréquentation exclusive du public par les enfants tombe de 68,4% lorsque le père a eu lui-même une scolarité « tout public », à seulement 31,3% en cas de parcours paternel « tout privé », en passant par la valeur intermédiaire de 45,1% lorsque le père a fréquenté les deux secteurs. Inversement, la fréquence des cursus « tout privé » passe de 3,5% à 19,8% lorsque le père a été lui-même un fidèle du privé. Enfin, les pères « zappeurs » fabriquent massivement des petits « zappeurs »...

On serait alors tenté de dire que ces données vérifient le dicton populaire « tel père, tel fils ». Et ce serait certainement tout à fait exact, à cela près qu'il ne faut pas oublier les filles, et surtout, comme nous allons le voir, ne pas omettre de souligner l'influence de la mère qui semble, en la matière, encore plus décisive que celle du père (Tableau VI).

**Tableau VI.— Type de scolarisation de la fratrie selon le secteur scolaire fréquenté par la mère.**

Scolarité de la fratrie	Scolarité de la mère			Total
	Tout public	Public + privé	Tout privé	
Tout public	<b>69,8</b>	45,1	35,7	58,1
Public + privé	27,3	<b>46,7</b>	45,6	34,9
Tout privé	2,8	8,0	<b>18,6</b>	6,8
Total	100,0 (2 937)	100,0 (1 128)	100,0 (872)	100,0 (4 937)

(Échantillon redressé en fonction des données nationales DEP 1993.  $\chi^2 = 549,8$  très significatif à .001)

Des liaisons identiques, et également très significatives, peuvent être observées entre la scolarité de la mère et celle des enfants, avec même une légère accentuation: ainsi un cursus « tout privé » chez la mère multiplie par 6,6 pour les enfants les chances d'avoir le même type de scolarité (contre un coefficient de 5,7 dans le cas du père). La reproduction des traditions scolaires familiales continue donc de peser d'un poids important sur les modes de scolarisation actuels.

Croisons alors la trajectoire scolaire du père et celle de la mère, pour examiner comment leurs influences se conjuguent lorsqu'elles sont identiques, ou s'affaiblissent lorsqu'elles sont opposées (Tableau VII).

**Tableau VII.— Type de scolarisation de la fratrie selon le secteur scolaire fréquenté par les parents.**

Scolarité du père	Scolarité de la mère	Scolarité de la fratrie (N = 4761)		
		Tout public	Public + privé	Tout privé
<b>Tout public</b>	<b>Tout public</b>	<b>73,9</b>	24,0	2,0
	Public + privé	55,3	38,9	5,6
	Tout privé	46,4	40,9	12,5
<b>Public + privé</b>	Tout public	59,5	36,5	3,9
	<b>Public + privé</b>	32,5	<b>58,4</b>	9,0
	Tout privé	34,3	47,3	18,2
<b>Tout privé</b>	Tout public	46,2	42,9	10,7
	Public + privé	28,2	51,3	20,4
	<b>Tout privé</b>	25,8	49,7	<b>24,3</b>

(Échantillon redressé en fonction des données nationales DEP 1993. <sup>2</sup> très significatifs à .001)

Lorsque l'histoire scolaire du père et celle de la mère se conjuguent pour exclure tout passage par le privé, c'est alors que l'utilisation exclusive du public par tous les enfants atteint son niveau maximum: 73,9%. Ce taux est donc renforcé lorsqu'on prend en compte simultanément les deux parents, par rapport aux analyses précédentes qui portaient sur un seul des deux: dans le meilleur des cas (celui de la mère), les cursus « tout public » de la fratrie ne s'élevaient qu'à 69,8% (tableau VI). C'est également chez les parents n'ayant jamais connu l'enseignement privé que

l'on trouve le plus faible taux de fratries « tout privé » (2%), mais aussi d'enfants pratiquant le « zapping » (24% seulement).

Dans le groupe opposé, chez les parents n'ayant jamais connu le public, on trouve presque un quart (24,3%) des fratries qui ont un cursus identique au leur. Ce score est non seulement le plus élevé quand on compare tous les types de familles, mais on voit aussi qu'il s'est renforcé par conjonction des itinéraires des deux parents: en effet, lorsqu'un seul des deux parents a eu une scolarité « tout privé », il ne s'élève au mieux (et c'est ici dans le cas du père) qu'à 19,8% (tableau V). De façon complémentaire, les parents qui toujours restés scolarisés dans le privé ont la plus faible probabilité d'avoir des enfants à cursus exclusivement « tout public »: 25,8%, soit également environ un quart.

Enfin les parents qui ont, tous deux, été « zappeurs » pendant leur scolarité, ont également des enfants qui présentent le taux le plus fort de « zapping » de tout l'échantillon: 58,4%, score qui, là aussi, est renforcé par la conjonction des deux itinéraires parentaux, puisque dans le cas le plus favorable où la mère seule avait pratiqué le « zapping », il ne s'élevait chez les enfants qu'à 46,7% (tableau VI).

Ainsi, la reproduction des itinéraires scolaires familiaux ne se manifeste jamais avec autant d'éclat que lorsque les deux parents ont connu des parcours similaires. Que se passe-t-il alors quand, au lieu d'une conjonction et d'une identité, nous allons rencontrer chez les parents des histoires scolaires différentes, voire opposées ? Comme prévu, l'influence de chaque parent diminue, et ce d'autant plus que l'on se trouve dans une situation d'opposition extrême (un parent « tout public » contre un parent « tout privé »). Mais si cette influence diminue, elle ne disparaît jamais, comme en témoigne le fait que c'est toujours lorsque l'un des deux parents a eu une scolarité « tout privé » que l'on trouve le plus de scolarités « tout privé » chez les enfants (et aussi toujours plus de « zappeurs »), quelle que soit la trajectoire différente de l'autre conjoint. De même, lorsque l'un des deux parents n'a connu que le public, il y a également le plus d'itinéraires « tout public » chez les enfants,



même si l'autre conjoint a eu une scolarité « tout privé », et, encore plus si l'autre conjoint n'a fait que « zapper » entre public et privé.

En définitive, lorsqu'il y a divergence des deux histoires scolaires parentales, la situation la plus favorable pour la reproduction des itinéraires de fidélité est d'avoir un conjoint « zappeur ». Dans ce cas, si l'autre conjoint est « tout public », le taux de reproduction culmine à 55,3% si c'est le père, et même à 59,5% si c'est la mère, tandis que les cursus « tout privé » tombent au plus bas: 5,6% si c'est le père, et jusqu'à 3,9% si c'est la mère. De façon symétrique, les conjoints « tout privé » auront avec un conjoint « zappeur » le plus de chances d'avoir des enfants « tout privé » (18,2% ou 20,4% selon le cas de figure), et le moins de chances d'avoir des enfants « tout public » (seulement 34,3% ou même 28,2% selon le cas de figure).

Toutefois, le « zapping » ne se reproduit pas tout à fait selon les mêmes lois que les trajectoires de fidélité, car, curieusement, en cas de divergence des itinéraires parentaux, la situation la plus défavorable de toutes au « zapping » est précisément celle où l'un des deux parents est lui-même un « zappeur », tandis que l'autre est « tout public » (36,5% ou 38,9% selon le cas de figure). Inversement, la situation la plus favorable au « zapping » est celle où l'un des deux parents est lui-même un « zappeur » tandis que l'autre est « tout privé » (47,3% ou 51,3% selon le cas de figure).

En réalité, il n'y aurait lieu de s'étonner de cela que si l'on se représentait le « zapping » comme une situation neutre, intermédiaire, et située à égale distance des deux extrêmes. Or, toutes nos données s'inscrivent en faux contre une telle interprétation. On en voudra pour preuve, entre autres exemples, le fait que l'analyse factorielle de correspondances menée sur l'ensemble des données et variables de l'enquête, ne situe jamais les « zappeurs » au centre des graphiques, ni dans une zone spécifique qui ne serait ni publique ni privée, mais toujours en étroite

conjonction avec le privé et en forte opposition avec le public. Ni par leurs origines sociales, ni par leurs autres caractéristiques, les « zappeurs » ne sont proches des « tout public », mais il le sont, par contre, des « tout privé ». Si bien que, loin d'être un comportement « moyen », le « zapping » est donc en réalité un comportement situé en contradiction avec les trajectoires « tout public » et en attraction ou en convergence avec les trajectoires « tout privé ». Du coup, on peut mieux expliquer pourquoi le conjoint le plus favorable à la reproduction du « zapping » est le conjoint « tout privé », tandis que celui qui lui est le plus défavorable est le conjoint « tout public »: forte attraction dans le premier cas, opposition radicale dans le second.

### **choisir son école, c'est déjà choisir son futur conjoint**

Heureusement, peut-être, pour la paix des ménages, ces cas de divergence voire d'opposition entre les trajectoires scolaires parentales, même s'ils sont bien loin de représenter une quantité négligeable, restent cependant une situation minoritaire. Car la reproduction, avant même de modeler le devenir scolaire des enfants, a d'abord présidé au choix du conjoint. On connaît bien, notamment depuis les travaux d'Alain Girard, nombre de déterminants sociaux qui pèsent sur la rencontre initiale et sur le choix du conjoint<sup>(10)</sup>. À ces déterminants, il faut désormais ajouter le type de scolarité, publique ou privée, de chacun des deux futurs conjoints, dont on va voir qu'il a une influence importante sur leurs chances ultérieures de fonder une famille. « Qui se ressemble, s'assemble », entend-on parfois dire... Cela s'avère également vrai en matière de trajectoires scolaires (Tableau VIII).

---

<sup>10</sup> Alain Girard, *Le choix du conjoint*, Paris: PUF-INED, 2ème édition: 1974.

**Tableau VIII.— Choix du conjoint selon la trajectoire scolaire publique ou privée de chacun des deux parents.**

Scolarité de la mère	Scolarité du père		
	Tout public	Public + privé	Tout privé
Tout public	<b>71,2</b>	45,8	26,5
Public + privé	19,9	<b>33,3</b>	17,7
Tout privé	8,9	20,9	<b>55,8</b>
Total	100,0 (3 048)	100,0 (1 094)	100,0 (622)

(Échantillon redressé en fonction des données nationales DEP 1993.  $\chi^2 = 931,7$  très significatif à .001)

Ainsi, loin d'être un comportement obéissant aux caprices du hasard, le choix du conjoint est en liaison étroite avec le type de scolarité suivie: 71,2% des pères à scolarité « tout public » ont choisi (et ont été choisis par...) une compagne ayant suivi un cursus identique. Dans le camp opposé, 55,8% des pères n'ayant connu que le privé ont également une conjointe qui n'a connu que le privé. Enfin, dans le camp des « zappeurs », cette liaison, quoique moins exclusive, ne cesse pas pour autant d'exister: 33,3% d'unions avec une conjointe qui a également « zappé », contre 19,9% chez les « tout public » et 17,7% chez les « tout privé ».

En définitive, il apparaît que le type de scolarité suivie pèse d'un poids très lourd sur le choix du conjoint. Pourtant, les individus de notre échantillon n'ont, d'un point de vue tout théorique, que 3 chances sur 9 de se retrouver sur la diagonale du tableau (c'est-à-dire d'épouser un conjoint ayant suivi un cursus identique au leur), contre 6 chances sur 9 de faire une rencontre divergente. Mais en pratique, la diagonale du tableau rassemble, à elle seule, 2 881 couples à scolarité identique (60,5%), tandis que seulement 1 883 couples divergents (39,5%) se dispersent sur le reste des combinaisons possibles.

On peut ainsi confirmer, une fois de plus, la pertinence des analyses d'Alain Girard: « *La liberté de l'individu ou encore sa marge de liberté dans ses démarches les plus intimes et les plus personnelles, reste enserrée de toute part, aujourd'hui comme hier, dans un réseau étroit de probabilités et de déterminismes qui le*

*poussent moins encore à **choisir** qu'à **trouver** un conjoint qui lui soit aussi proche que possible »<sup>(11)</sup>.*

Sans doute, ce phénomène explique-t-il à lui seul, pour une large part, comment la tradition scolaire familiale va ensuite pouvoir se reproduire et se perpétuer en modelant le destin scolaire des futurs enfants: car ceux-ci, dans la majorité des cas, n'auront jamais qu'un modèle unique de référence, à travers l'histoire scolaire répétitive de leurs deux parents.

### **le compte est bon ?**

Après cette première approche visant à mieux comprendre certains déterminants familiaux à l'oeuvre derrière le choix de l'école, revenons sur l'ensemble des opérations de mesure et d'estimation que nous venons de réaliser, et sur les nouvelles unités d'analyse que nous avons mises au point, pour en analyser la portée et les limites. En effet, avant de poursuivre cette étude, et pour mieux en éclairer les résultats, il est sans doute utile de se livrer à une réflexion méthodologique et, également, d'éclaircir les cadres théoriques qui fondent notre interprétation.

Compter des individus ayant telle ou telle caractéristique semble être, à première vue, le stade le plus rudimentaire, le plus facile et le plus indiscutable de toute approche statistique. Or, compter c'est aussi, dans la société comme en politique, se compter, compter ses ouailles, ses fidèles, se mesurer à l'adversaire, faire étalage de sa force, et au contraire minimiser celles des opposants. On peut le constater à chaque manifestation de rue — par exemple, lors de celle du 16 janvier 1994 contre la révision de la loi Falloux —, selon que l'on écoute les organisateurs ou la préfecture de police. Déjà, à ce stade élémentaire de la mesure, le comptage est une opération qui relève tout autant de l'idéologie (pour ne pas dire de la propagande) que des mathématiques.

---

<sup>11</sup> Alain Girard, « Sociologie du mariage », article in: *Encyclopaedia universalis*, 1974

Raison de plus pour ne pas se contenter d'une mesure unique et unilatérale, pour contrôler, comparer, réfléchir sur ce qu'on mesure. Lorsque la statistique ministérielle compte, une année donnée, 17% d'élèves fréquentant le privé, il ne s'agit bien sûr ici ni de propagande ni d'erreur de calcul, et cependant ce taux donne une vision erronée d'un certain « rapport des forces » qui s'est traduit par de puissantes manifestations en faveur du privé en 1984, et inversement en faveur du public en 1994, sans pour autant que ce rapport des forces ait nécessairement été bouleversé entre temps. Quand, pour notre part, nous comptons les usagers du privé en récapitulant toute leur scolarité, c'est certainement une forme de calcul qui donne des résultats sociologiquement plus pertinents par rapport à la question du choix des familles, à plus forte raison lorsque nous prenons en compte l'ensemble des frères et soeurs, et non les élèves isolés.

Au lieu de deux types d'usagers, nous en avons désormais trois : les fidèles du privé, les fidèles du public, et les « zappeurs » ayant utilisé les deux secteurs. Encore faut-il, là aussi, multiplier les mesures et les réflexions sur la mesure, car on a vu progressivement comment celle-ci devient toujours plus complexe: elle s'enrichit d'un côté et gagne en pertinence, devient plus appropriée à l'objet d'étude, mais d'un autre côté elle voit augmenter sa marge d'erreur, et doit se contenter parfois d'estimer des ordres de grandeur.

Enfin, l'interprétation de la mesure doit, elle aussi, faire l'objet d'une attention soutenue. Par exemple, lorsque nous écrivons qu'environ 45% des familles ont utilisé le privé pour un de leurs enfants, il faut toujours rappeler que cet ensemble se décompose en deux groupes : 5% de familles qui n'ont utilisé que le seul secteur privé pour tous leurs enfants, et 40% qui l'ont utilisé conjointement au secteur public.

On pourrait alors s'écrier : mais pourquoi ne pas dire plutôt que 95% des familles ont utilisé le secteur public ? Mathématiquement, en effet, il peut sembler

tout aussi légitime d'additionner les 40% de « zappeurs » aux usagers restés fidèles au public, que de les additionner aux fidèles du privé. Et il faut d'ailleurs parfois le faire, notamment pour bien comprendre que le secteur privé est un secteur « passoire » où beaucoup d'élèves ne font pas une scolarité complète (ce qui d'ailleurs confirme le constat essentiel selon lequel les motivations confessionnelles sont extrêmement minoritaires parmi les raisons du choix). Mais par ailleurs, les lois sociologiques ne peuvent pas toujours se réduire au simplisme des lois mathématiques. Le proverbe dit bien qu'il ne faut pas mélanger torchons et serviettes, et, de la même façon, la légitimité sociologique d'une addition des « zappeurs » aux « tout public » supposerait l'identité de leurs caractéristiques, ou exigerait au minimum qu'ils ne soient pas plus éloignés des « tout public » qu'ils ne le sont des « tout privé ». Ce qui est faux, comme nous venons de le voir et comme nous aurons encore l'occasion de le montrer.

Il convient alors de faire attention à l'utilisation de ces chiffres dans un esprit partisan, même s'il est par ailleurs tout à fait légitime, et de toutes façons inévitable, que ces données servent dans les débats — ou les combats — politiques. À vouloir faire ces additions dans le seul but de « compter ses troupes » et de minimiser l'importance de l'adversaire, on risquerait de graves bévues, dans quelque camp que ce soit. Certes, la sous-estimation de l'adversaire peut avoir parfois une certaine efficacité politique en tant que prophétie autocréatrice, mais elle engendre aussi bien des déboires. En réalité, du point de vue du sociologue, le comptage des fidèles, des partisans inconditionnels, des militants, risque fort de chagriner les deux camps à la fois, comme nous le verrons dans les chapitres suivants. Ce qui domine en effet, dans l'interprétation que nous avançons de ces données, c'est l'idée que la grande masse des usagers n'est fortement sensible ni au caractère confessionnel de l'école catholique ni au caractère laïque de l'école publique. Même chez ceux qui ont toujours été fidèles à un secteur, on trouve par exemple plus de la moitié de « zappeurs » potentiels dans notre enquête : en cas d'échec de leur enfant, plus de 50% d'entre eux choisiraient l'autre secteur. Nous analyserons, dans un chapitre

suivant, le caractère très minoritaire de cette fidélité.

Par contre, le sociologue découvre des formes de fidélité plus complexes, même si elles ne sont guère surprenantes en soi : par exemple, une forte corrélation peut être observée entre le caractère public ou privé de l'employeur et la scolarité des enfants. Lorsque l'employeur des parents est une entreprise publique, ceux-ci scolarisent beaucoup plus souvent leurs enfants dans le public, et inversement beaucoup moins lorsqu'ils travaillent dans le secteur privé (Tableau IX).

**Tableau IX.— Fréquentation du public ou du privé par la fratrie selon le secteur d'activité professionnelle des parents.**

	Scolarité de la fratrie			Total
	Tout public	Public + privé	Tout privé	
Ensemble de la population	59,3	34,2	6,5	100 (5255)
Sous-populations :				
Les 2 parents sont enseignants dans le public	<b>82,4</b>	16,9	0,8	100 (109)
Au moins un parent est enseignant dans le public	75,3	22,1	2,6	100 (450)
Les 2 parents travaillent dans le secteur public (y compris enseignants)	72,9	24,6	2,5	100 (886)
Les 2 parents travaillent dans le secteur public (enseignants exclus)	70,4	26,8	2,8	100 (662)
Au moins un parent travaille dans le secteur public	65,4	29,8	4,8	100 (2666)
Au moins un parent travaille dans le secteur privé	55,8	36,5	7,7	100 (3375)
Les 2 parents travaillent dans le secteur privé (enseignants exclus)	54,6	37,2	8,2	100 (1300)
Les 2 parents travaillent dans le secteur privé (y compris enseignants)	53,6	37,6	8,8	100 (1353)
Au moins un parent est enseignant dans le privé	33,1	45,9	<b>21,0</b>	100 (105)

(Échantillon redressé en fonction des données nationales DEP 1993)

Nous avons classé par ordre décroissant de scolarisation « tout public » nos différentes sous-populations caractérisées par le secteur d'activité professionnelle des parents: en tête, comme on pouvait s'y attendre, viennent les familles où les

deux parents sont enseignants dans le public (82,4%), alors qu'à l'opposé la présence d'un seul parent enseignant dans le privé <sup>(12)</sup> fait chuter à 33,1% les scolarités « tout public ». Les enseignants des deux secteurs sont donc, sans conteste, les plus attachés à scolariser leurs enfants dans le système d'enseignement qui les rémunère. Mais, au delà du cas un peu particulier des enseignants, on voit que l'attachement au service public diffuse plus largement sur le corps social: 72,9% de scolarités « tout public » lorsque les deux parents sont salariés d'une entreprise publique (70,4% en excluant les enseignants), ou 65,4% quand c'est le cas pour un seul des deux. De la même façon, l'activité professionnelle dans le secteur privé conduit les parents à scolariser moins souvent leurs enfants dans le secteur public: 55,8% quand un seul travaille dans le privé, 53,6% quand tous les deux y travaillent (ou 54,6% en excluant les enseignants). La liaison entre le secteur d'activité professionnelle et le secteur scolaire choisi pour les enfants est donc forte.

On est alors inévitablement amené à se poser la question de la liaison, pour les parents eux-mêmes, entre leur secteur d'activité actuel et leur propre scolarité passée. En effet, la reproduction des traditions familiales, à défaut d'être parfaitement circulaire, implique un minimum de symétrie et de réversibilité des liaisons constatées. Ce qui est, en l'occurrence parfaitement vérifié (Tableau X).

**Tableau X.— Secteur d'activité professionnelle des parents selon leur secteur de scolarisation passée.**

Dernier secteur professionnel	Scolarité du père		
	Tout public	Public + privé	Tout privé
Entreprise publique	<b>43,9</b>	33,7	25,5
Entreprise privée	56,0	66,2	<b>74,4</b>
Total	100,0 (2 818)	100,0 (924)	100,0 (506)

(Échantillon redressé en fonction des données nationales DEP 1993.  $\chi^2 = 77,1$  très significatif à .001)

<sup>12</sup> La sous-population totalement opposée (les deux parents exerçant dans l'enseignement privé) ne peut pas être décrite de façon fiable, car elle regroupe un nombre trop restreint d'individus dans notre échantillon.



Dernier secteur professionnel	Scolarité de la mère		
	Tout public	Public + privé	Tout privé
Entreprise publique	<b>51,0</b>	43,2	34,7
Entreprise privée	48,9	56,7	<b>65,2</b>
Total	100,0 (2 270)	100,0 (911)	100,0 (636)

(Échantillon redressé en fonction des données nationales DEP 1993.  $\chi^2 = 57,9$  très significatif à .001)

Une scolarisation « tout public » augmente donc sensiblement les chances d'exercer son activité professionnelle ultérieure dans le secteur public, que ce soit pour l'homme (43,9%) ou pour la femme (51%), chances qui tombent à 25,5% chez l'homme ou à 34,7% chez la femme en cas de cursus scolaire « tout privé ».

Même si la laïcité ou la religion ne constituent, comme on le verra ultérieurement, que des motivations très minoritairement exprimées, on voit aussi que la fidélité globale à une sphère d'influence publique ou privée — débordant largement le seul terrain scolaire — relève de fortes traditions familiales qui modèlent la scolarité, l'activité professionnelle et même le choix du conjoint. Sans doute, les analyses présentées ici permettent-elles de mieux comprendre ce phénomène de « *l'hérédité sociale des fonctionnaires* » qui a déjà été globalement constaté, notamment par Claude Thélot <sup>(13)</sup>, grâce aux enquêtes FQP de l'INSEE.

Mais on sait aussi, par ailleurs, que ces formes de fidélité, soit au public soit au privé, pour importantes qu'elles soient, ne résistent pas longtemps lorsque l'un des enfants se retrouve en échec et que son avenir scolaire et professionnel se voit brusquement menacé. Dans ce cas en effet, un décalage se manifeste entre deux ordres de durées, irréductibles l'une à l'autre: le temps social, qui est celui du renouvellement des générations mais aussi celui des engagements politiques, des actions collectives portant leurs fruits sur le long terme, et le temps individuel où se jouent, parfois en quelques mois, les chances de réussite scolaire. Peut-être que ce

<sup>13</sup> Claude Thélot, *Tel père, tel fils. Position sociale et origine familiale*, préface de J. Fourastié, Paris: Dunod, 1988 (1ère éd.: 1982), 249 p., Coll. : "L'oeil économique".

décalage apparaît moins dans le cas des enseignants, précisément parce que leurs enfants sont plus réussissants que tous les autres, et qu'ils n'ont guère besoin, dans ces conditions de pratiquer le « zapping ».

### **consumérisme scolaire ou « sauve-qui-peut » ?**

Notre tentative de renouvellement des mesures et des catégories d'analyse s'accompagne également d'une remise en cause des cadres théoriques qui ont longtemps dominé (et obscurci) le débat sur la scolarisation publique et privée. Certes, les clients du privé ne sont que très marginalement animés par un zèle à caractère religieux. Mais sont-ils devenus pour autant des « consommateurs d'école », comme l'idéologie dominante nous le ressasse depuis plus d'une décennie à la suite de certains sociologues <sup>(14)</sup> ? Les parents sont-ils des « acteurs » libres développant des « stratégies », veulent-ils majoritairement avoir le choix entre des établissements diversifiés offrant des prestations « à la carte », se distinguant par leur « caractère propre » et se concurrençant comme des entreprises sur un « marché » ? Ces métaphores hasardeuses souvent empruntées à la vulgate économique libérale, ces à-peu-près puérils issus d'un bricolage idéologique fortement relayé par les media, ont souvent tenu lieu d'analyse et se sont présentés comme le fin du fin de la modernité.

Paradoxe des paradoxes, ce ne sont pas les « libéraux » mais un gouvernement socialiste qui promulgue en 1989 une loi d'orientation marquée par ces principes. Car les objectifs de cette réforme semblent être précisément de répondre aux attentes supposées de ce fameux consommateur d'école, de cet « homo capitalisticus » simpliste (et sans doute simplet) que Bourdieu tourne en dérision lorsqu'il est réduit à n'être qu'un pur agent économique calculant le meilleur rapport qualité/prix.

Une sorte de course au rapprochement entre public et privé s'est ainsi dévelop-

---

<sup>14</sup> R. Ballion, *Les consommateurs d'école*, Paris, Stock, 1982.

pée, amenant l'enseignement public à perdre toujours plus, au fil des ans, ses repères identitaires. Or, cela n'a guère de sens, du point de vue des familles, d'apprendre aux chefs d'établissements publics à gérer leurs établissements comme des entreprises. Cela n'a guère de sens de vouloir imiter le « caractère propre » des établissements privés en obligeant ceux du public à produire des « projets d'établissement ». Si c'est une concurrence que l'on visait à développer ainsi, on voit bien qu'elle porte seulement sur des franges réduites de population : ce sont, certes, les catégories les plus âprement disputées parce que les plus prestigieuses, comme les enfants de cadres supérieurs et professions libérales, mais elles ne représentent cependant qu'une toute petite minorité. Force est de constater que ni les écoles publiques ni la grande majorité des enseignants ne se disputent l'honneur d'enseigner à des élèves dont les parents sont ouvriers ou employés, a fortiori s'ils sont immigrés. L'école du peuple avec des enseignants fils du peuple n'est, on le sait, qu'un mythe appartenant au passé. Or, l'on peut se demander si cela ne serait pas la véritable vocation de l'école laïque : le mythe révolu pourrait-il être une utopie porteuse d'avenir ?

En tous cas, il semble certain qu'une véritable concurrence avec l'enseignement privé, celle qui viserait à lui disputer l'essentiel de son recrutement, non pas dans un esprit de guerre scolaire mais de saine émulation, consisterait au contraire à rendre sa véritable vocation à l'enseignement public en réduisant la contradiction permanente qui oppose ses discours à ses pratiques : le service public se présente comme démocratique mais il est trop souvent élitiste, il prétend favoriser la réussite de tous et se propose de conduire 80% d'une génération au baccalauréat, mais il est trop souvent, en réalité, une école de la sélection par l'échec. Si l'on voulait réellement répondre aux préoccupations majoritaires des familles, c'est donc la diminution de l'échec scolaire et l'accès massif à des diplômes qualifiants qui devraient être les objectifs majeurs des transformations à entreprendre dans le public comme dans le privé : peu soucieuses des querelles partisans, les familles, lorsqu'elles pratiquent

le « zapping », manifestent leur angoisse quant à l'avenir scolaire, en même temps qu'elles expriment, par ce comportement, une condamnation du système qui a mis en échec leur enfant, qu'il s'agisse du public ou du privé.

Or, sur ce point, l'effet démocratisant ou non de la loi d'orientation instaurant les projets d'établissement est maintenant bien connu, au niveau des collèges, grâce à la recherche de Sophie Devineau <sup>(15)</sup>. Le constat qui en résulte est clair: plus les collèges se sont impliqués dans la réforme de 1989, plus les écarts de réussite entre enfants d'ouvriers et enfants de cadres se sont accrus. Avant cette recherche, on pouvait certes supposer, non sans arguments, que le modèle du privé appliqué à l'enseignement public risquait d'exacerber ses contradictions au lieu de les résoudre, mais voilà qui est maintenant prouvé. Et voilà qui nous éloigne encore plus de la démocratisation à laquelle aspirent les familles de milieu défavorisé: il est donc peu probable qu'on parvienne ainsi à les retenir dans l'enseignement public, si du moins tel est l'objectif recherché. Au contraire, le projet d'établissement, avec ses conséquences sur le plan du renforcement de la sélection sociale et des orientations peu qualifiantes, ne peut logiquement qu'inciter un nombre accru de familles à aller tenter leur chance dans le privé.

Car l'une des démonstrations centrales développées dans nos travaux, à savoir l'accroissement de la masse des familles françaises qui utilisent les deux secteurs de scolarisation, reste plus que jamais d'actualité. Et lorsque nous démontrons que la grosse majorité des usagers du privé n'y viennent pas vraiment par choix positif, captivés par le charme discret des établissements catholiques ou fascinés par on ne sait quel « caractère propre », mais tout simplement parce qu'ils ont été mis en échec scolaire par l'enseignement public, il y a sans doute là une remise en cause, par les faits eux-mêmes, de la thèse centrale qui fonde toutes les prises de position

---

<sup>15</sup> Sophie Devineau, « L'effet projet d'établissement », in: *La construction des politiques d'éducation et de formation*, (ouvrage collectif sous la direction de B. Charlot et J. Beillerot), Paris, PUF, septembre 1995, pp. 223-242.

en faveur du « libre choix » des familles. Ce ne sont donc ni des motivations religieuses, ni le goût de la diversité, qui conduisent les familles à pratiquer le « zapping » : loin d'être des « consommateurs d'école » désireux de trouver sur le marché des produits ou des services diversifiés — choix qui ne concerne qu'une minorité de familles préoccupées de distinction sociale — les parents, dans leur grande majorité, sont surtout soucieux de trouver une école efficace qui permette à leurs enfants de réussir.

Vouloir mêler à cela l'idée confuse de « consommation » ne peut qu'obscurcir les idées. Voit-on souvent, en effet, des parents être fascinés par l'école du quartier voisin, et se comporter alors comme des clients ayant le « coup de foudre » pour une petite jupe exposée en vitrine, ou tombant en extase devant un nouveau modèle au salon de l'auto ? Si cette image du consommateur fait les affaires de l'idéologie dominante, c'est qu'elle a des avantages politiques évidents : réduire le collectif des citoyens à une collection d'individus-acteurs-stratèges-consommateurs c'est tenter de les persuader que, face à la crise de l'enseignement, il n'est pas nécessaire de se mettre ensemble pour « changer l'école » : il suffit à chacun, individuellement, de « changer d'école ».

Mais, s'il faut des images, nous croyons plus juste celle du «sauve-qui-peut» : tenter d'échapper par tous les moyens à la non qualification et donc au chômage. La ruée actuelle des étudiants vers toutes les formations donnant l'accès aux IUFM, n'est pas un comportement de « consommation » et ne signifie pas un subit engouement pour les professions enseignantes : elle traduit seulement le fait que c'est le seul secteur qui embauche et qui ne met pas au chômage. De la même façon, l'attachement majoritaire des Français au double système de scolarisation, qui est attesté par tous les sondages, révèle simplement qu'une fonction de recours, de « roue de secours », a été dévolue à l'enseignement privé par ses usagers, lorsque les promesses d'égalité des chances se sont révélées comme manifestement fallacieuses.

## **Discussion**

Claire Bidart : tu as l'air de regretter les panels lorsque tu parles de ton enquête par questionnaires. Mais pourtant, on peut très bien faire du longitudinal rétrospectif en interrogeant les gens sur leur scolarité passée.

Alain Léger : tout à fait, mais il faudrait avoir l'échantillon adéquat représentatif de toute la population. Or notre enquête a été faite dans des établissements scolaires à 4 niveaux : 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> et terminale. Du coup, cela ne peut pas être du longitudinal, même rétrospectif, car on a seulement une partie des cursus et/ou une partie de la population : en 6<sup>ème</sup> on a bien tout le monde mais on n'a pas la totalité du cursus, en terminale on a la totalité du cursus mais on n'a plus tout le monde...

Claire Bidart : j'ai une deuxième question. Tu as éliminé la réussite des « zappeurs » dans ton analyse de l'efficacité des deux secteurs, parce qu'on ne peut en attribuer le mérite ni au public ni au privé, étant donné qu'ils ont fréquenté les deux secteurs. Mais pourtant la question de la réussite des « zappeurs » était intéressante en soi, même sans évoquer la question des causes de leur réussite.

A. L. : Bien sûr. C'est pourquoi nous donnons ces données sous forme de tableaux dans notre ouvrage, mais sans commentaires quant aux causes de leur réussite. Et finalement il apparaît, lorsqu'on regarde ces tableaux, qu'ils ne s'en sortent pas trop mal, surtout compte tenu de la situation de retard scolaire où ils se trouvent massivement.

Yves Dupont : j'estime que la réussite au baccalauréat est un indicateur très disparate puisqu'il mélange les brevets de technicien, les différentes sections du baccalauréat général, etc. Par ailleurs, j'ai moi-même fait des recherches sur l'enseignement agricole et étudié la réussite au baccalauréat chez les enfants d'agriculteurs : dans certaines enquêtes, on voit que ceux qui échouent se sont rattrapés, parfois, deux ans après. Leur échec est donc momentané, et c'est alors difficile de parler d'une structure qui serait ou ne serait pas démocratique.

A. L. : je suis entièrement d'accord sur l'hétérogénéité du baccalauréat : avec le baccalauréat professionnel qui ne conduit pas à l'université, c'est même la conception traditionnelle du baccalauréat comme premier grade de l'université qui se voit remise en cause. Par contre, pour ce qui est du panel d'élèves sur lequel je m'appuie, il permet une information tout à fait complète sur les scolarités : la connaissance n'est pas momentanée puisque le suivi a duré 11 ans et qu'ainsi on a pu connaître les résultats définitifs des élèves, y compris de

ceux qui ont redoublé quatre fois au cours de leur scolarité secondaire.

M<sup>me</sup> XXX : j'ai deux questions. Premièrement sur la mesure du « zapping » : à quel moment et après quelle durée se produit-il ? La deuxième question porte sur le passage des pratiques aux représentations : j'ai pu constater dans mes propres enquêtes que le recours au privé se fondait beaucoup sur l'image des enseignants. Alors, la représentation des parents concernant le public ou le privé est-elle liée à l'image qu'ils ont des enseignants ?

A. L. : en ce qui concerne le « zapping » et sa chronologie d'ensemble, c'est aux moments-clefs de l'orientation ou du changement de cycle qu'il se produit le plus massivement. Toutefois un flux continu de zapping existe chaque année et lorsqu'on étudie les chronologies individuelles, on constate qu'il y a simultanément du redoublement et du « zapping » : l'élève redouble et, la même année, il change de secteur. Pour ce qui est de l'image des enseignants (en termes de compétence et de disponibilité), nous constatons, nous aussi, qu'elle est plus souvent évoquée par les usagers du privé. Cependant, d'une façon générale, ces derniers sont toujours plus nombreux que ceux du public à donner comme raison de leur choix toutes les raisons que nous leur avons proposées (dans une liste de 13 items), sauf évidemment la raison « laïcité » et également la « proximité du domicile ». De ce point de vue, les usagers du public apparaissent comme plus « captifs », plus contraints par des impératifs de proximité, ceux du privé comme plus libres de choisir pour toute une série de raisons, parmi lesquelles il y a les enseignants.

M. XXX : est-ce qu'il y a un effet « boîte à bac » qui amènerait beaucoup d'élèves à aller vers le privé en fin de carrière scolaire ?

A. L. : dans le panel, il n'y a pas de nette augmentation du taux de transfert vers le privé en classe de 1<sup>ère</sup> ou terminale. Pas plus d'ailleurs que vers le public, car on rencontre parfois l'idée - inverse - d'un retour des élèves au public par crainte d'un mauvais effet d'une scolarité privée sur le jury du bac (lors de l'examen des livrets scolaires). Mais nous ne le constatons pas non plus.

Alain Degenne : en étudiant l'entrée des jeunes sur le marché du travail, on s'est aperçu qu'on pouvait faire assez bien des typologies de trajectoires. Le « zapping » étant aussi un phénomène impliquant quelques turbulences, penses-tu qu'avec tes données on pourrait faire des typologies qualitatives plus fines ?

A. L. : oui, l'idée est intéressante, notamment pour traiter notre nouveau matériel. Par contre, avec les données des panels, nous avons commencé par une typologie fine des types de trajectoires, puisque certaines sont assez complexes (public/privé/public, privé/public/privé, etc.). Cependant tous ces types de

« zapping » étaient finalement très ressemblants par les caractéristiques sociales et scolaires des élèves. C'est pourquoi nous les avons rassemblés dans un groupe unique. En quelque sorte, nous avons abouti à une catégorie grossière, plus simple à manipuler, mais seulement après avoir vérifié que nous ne perdions pas trop d'informations et que nous ne mélangions pas des choses trop différentes. Ce regroupement a été finalement un aboutissement pour nous, pas un point de départ.

M. XXX : devant la diversité des établissements privés, avec une reprise en main morale et traditionaliste dans certains collèges, est-ce que ça ne joue pas parfois comme repoussoir pour les parents ?

A. L. : il m'est difficile de répondre à cette question sans faire une enquête au niveau des établissements, c'est d'ailleurs un projet que j'ai pour plus tard.

Henri Peyronnie : tu montres que le « zapping » accroît les écarts sociaux de réussite entre cadres supérieurs et ouvriers. Tu cites Sophie Devineau qui a prouvé un accroissement des écarts avec certains projets d'établissement. Langouët avait montré un accroissement des écarts lorsque l'on met en place des groupes de niveau, et également lorsqu'on utilise certaines technologies éducatives. V. Isambert-Jamati a montré que certaines pédagogies nouvelles accroissaient ces écarts sociaux... Alors ce n'est pas optimiste, tout cela. Est-ce que cela veut dire qu'il ne faut pas bouger, ni faire d'innovations ?

A. L. : le but de mes recherches n'est pas d'aboutir à une vision optimiste ou pessimiste mais d'aboutir à une connaissance. D'autre part il peut y avoir, dans un même phénomène, superposition de deux aspects, l'un qui peut porter à l'optimisme et l'autre non. Par exemple, le graphique des taux d'accès au niveau baccalauréat, selon les panels d'élèves successifs, montre à la fois que tout le monde progresse, ce qui est « positif », et que les privilégiés ont encore augmenté leurs privilèges, ce qui est « négatif » (du moins, pour ceux qui sont attachés à la démocratisation). Enfin, un même aspect jugé négatif peut aussi contenir du positif : si les écarts sociaux de réussite varient, cela prouve que l'échec scolaire des classes populaires n'est pas une fatalité, donc qu'on peut agir dessus.

Daniel Lavenu : il y a beaucoup d'études dans la dernière décennie qui montrent que la part de variance expliquée par l'effet-maître, l'effet-classe ou l'effet-établissement est finalement assez réduite. Donc il ne faut pas tomber dans le pédagogisme ou l'angélisme et voir que les problèmes de démocratisation se situent avant tout hors de l'école... Par ailleurs, je voudrais savoir si vous avez pris en compte les changements d'établissement qui se produisent également à l'intérieur du public et à l'intérieur du privé.

A. L. : c'est une question passionnante et tout à fait complémentaire par rapport à



notre recherche. Mais nous ne l'avons pas traitée, faute de données fiables : le panel est un échantillon nationalement représentatif au 1/60<sup>ème</sup>, donc on a en moyenne seulement 10 élèves pour un collège de 600, ce qui fait qu'il n'est pas représentatif des établissements. Pour traiter une telle question, je pense qu'il faudrait travailler au niveau plus fin d'un ensemble d'établissements.

Robert Hérin : dans notre équipe de géographes, nous travaillons depuis longtemps sur ces questions et avons constaté notamment les très fortes inégalités d'implantation du public et du privé, selon les cycles, selon les types d'enseignement, etc. Par exemple l'accueil des enfants d'étrangers est plus le fait du public que du privé. On sait aussi qu'il y a des inégalités dans les profils sociaux : c'est sensiblement différent d'un département à l'autre et là où il y a une forte implantation du privé, celui-ci est en général plus populaire. Par ailleurs, les dynamiques jouent de façon très différente. Et les indicateurs de réussite scolaire montrent des disparités régionales qui ne sont pas sans rapport avec l'implantation du privé : cela pose donc la question de l'association entre ces deux indicateurs. Cela m'intéresserait de mesurer par département les flux réciproques entre public et privé car il y a sûrement des intensités très différentes. Alors, ma question est la suivante : est-ce qu'on peut envisager un traitement géographique de vos informations. Quels départements avez-vous pris en compte ? Et est-ce que les panels sont représentatifs des situations départementales ?

A. L. : Je crois que les statisticiens de la DEP estiment que les panels sont représentatifs au niveau national et académique, mais pas au-dessous. Dans notre propre enquête par questionnaires nous avons retenu 3 départements : Reims, Paris et Nantes. Nous l'avons choisi pour avoir des situations contrastées et, par ailleurs, nous avons augmenté le poids de certaines catégories déficitaires (par exemple les classes de SES). Tout cela fait qu'il n'est absolument pas représentatif nationalement, mais nous pouvons néanmoins approcher une image nationale en procédant à des redressements.

Robert Hérin : votre choix de départements me paraît être tout à fait équilibré. Ce que je voudrais ajouter c'est qu'il serait intéressant de voir comment les analyses des sociologues et celles des géographes se recourent et peuvent s'articuler les unes avec les autres. Il faut rappeler pour finir que nous sommes associés dans un contrat européen, ce qui élargit encore cette question d'articulation des approches.